

2.350

EXERCICE 1895

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Assemblée générale des Actionnaires du 5 Février 1896

2.350

RAPPORTS

DE LA

DIRECTION ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

MULHOUSE

IMPRIMERIE VEUVE BADER & C^{ie}

1896



2 350
 598
 129

 3 077
 125

EXERCICE 1895

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Assemblée générale des Actionnaires du 5 Février 1896

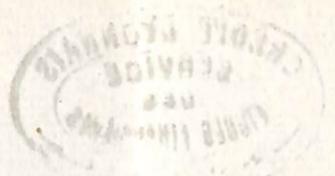
RAPPORTS

DE LA
DIRECTION ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DIRECTION

MULHOUSE
IMPRIMERIE VEUVE BADER & C^{IE}

1896



COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR 1896

- MM. **GUSTAVE FAVRE**, *président*,
ancien négociant à Mulhouse;
- JEAN MANTZ**, *vice-président*,
de la maison DOLLFUS & MANTZ, à Mulhouse;
- EDOUARD GAST**
industriel à Issenheim;
- EMILE GLUCK**
de la maison GLUCK & C^{ie}, à Mulhouse;
- LÉON JOURDAIN**
de la maison FILATURE ET TISSAGE X. JOURDAIN, à Altkirch;
- ÉMILE KOECHLIN-KLIPPEL**
de la maison FRÈRES KOECHLIN, à Mulhouse;
- LÉON KOECHLIN**
de la maison FRITZ KOECHLIN FILS & C^{ie}, à Mulhouse;
- JULES PLATEN**
de la maison J. HEILMANN & C^{ie}, à Mulhouse;
- MARC REBER**
négociant à Mulhouse;
- ANTOINE SCHOFF**
de la maison SCHAEFFER & C^{ie}, au château de Pfastatt;
- ALEXANDRE DE STRASZÉWICZ**
filateur à Guebwiller;
- EMILE THIERRY-MIEG**
ancien industriel à Mulhouse.

DIRECTION

M. **EUGÈNE RAVAL**, *directeur*.

Exercice 1895.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

RAPPORT DE LA DIRECTION

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

du 5 Février 1896

MESSIEURS,

Nous venons vous présenter notre compte rendu annuel sur les opérations de votre Société, ainsi que le résumé du bilan au 31 Décembre dernier.

Nous vous entretiendrons tout d'abord de la libération de nos actions nouvelles.

Dans le but de mettre nos ressources propres en rapport avec nos affaires et les immobilisations qu'elles entraînent, votre Conseil de surveillance, sur notre proposition, a décidé, dans sa séance du 24 Juillet dernier, d'appeler pour le 31 Décembre dernier les M. 600.— restant à payer sur nos 2700 actions nouvelles de M. 1000.—, en accordant aux titulaires la faculté de se libérer à tout moment par anticipation, sous bonification des intérêts au taux de 4% l'an.

Sur les 2700 actions nouvelles 2417 ont été libérées par anticipation et 283 » le 31 Décembre.

Nous avons payé pour intérêts d'anticipation : M. 12,799.25 ou Fr. 15,999.06, qui ont été passés au débit du compte de Profits et Pertes.

L'empressement mis par les porteurs à se libérer par anticipation nous permet de supposer que notre appel de fonds a été accueilli favorablement par les intéressés. Ils auront compris que sur une place de l'importance de Mulhouse, une maison de banque doit être organisée de manière à répondre aux besoins d'une clientèle habituée à de grandes facilités.

1895

Les affaires sociales ont suivi pendant l'exercice écoulé une marche à la fois régulière et satisfaisante. Les bénéfices de 1894, que nous considérons comme exceptionnels, ont à quelques mille francs près été atteints.

Ce résultat, favorable par lui-même, a été sensiblement augmenté par une rentrée sur une ancienne créance litigieuse de Bâle, en couverture de laquelle nous avons une police d'assurance de Fr. 50,000. Bien que le paiement régulier des primes nous fût garanti, notre créance ne figurait sur nos livres que pour la valeur de rachat au comptant de la police. La mort de notre débiteur nous a fait rentrer dans le plein des Fr. 50,000, sur lesquels Fr. 38,885.75 ont été encaissés au crédit du compte de Profits et Pertes.

Nous allons compléter par quelques chiffres le résumé du bilan que nous vous avons fait distribuer.

CAPITAL

Notre capital social, aujourd'hui complètement versé, est de :
M. 3,500,000 ou Fr. 4,375,000, divisé en :
2000 actions de M. 400 ou Fr. 500 et en :
2700 » » 1,000 » » 1,250.

Les M. 1,620,000 ou Fr. 2,025,000 versés valeur 31 Décembre dernier sur les 2700 actions nouvelles ne participeront naturellement aux bénéfices mis en distribution qu'à partir de l'exercice 1896.

RÉSERVE STATUTAIRE

La Réserve statutaire est toujours à :
M. 350,000 ou Fr. 437,500
somme égale au dixième de notre capital fixé par les statuts pour la cessation des prélèvements obligatoires sur les bénéfices annuels.

FONDS DE PRÉVOYANCE

Le crédit de ce compte s'élevait au 31 Décembre 1894 à :
M. 80,000.— ou Fr. 100,000.—, auxquels il a été ajouté :
» 2,400.— » » 3,000.— pour intérêts d'une année à 3 %.
» 57,600.— » » 72,000.— sur les bénéfices à votre disposition pour le porter à :
M. 140,000.— ou Fr. 175,000.—.

538.
32
7
613
(1895)

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre de nos opérations totalisées au journal a été de :
M. 253,076,516.09 ou Fr. 316,345,645.12, en augmentation de :
» 1,273,923.32 » » 1,592,404.16 sur l'exercice 1894.

PORTEFEUILLE

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1895, il est entré en Portefeuille :
69,862 effets pour M. 44,297,362.66 ou Fr. 55,371,703.33, contre :
65,730 » » » 47,168,317.53 » » 58,960,396.92 en 1894.

Il restait en Portefeuille au 31 Décembre 1895 :
4370 effets pour M. 2,287,049,56 ou Fr. 2,858,811.97.

FRAIS GÉNÉRAUX

Nos Frais généraux se sont élevés à :
M. 51,396.26 ou Fr. 64,245.33 contre :
» 51,542.46 » » 64,428.08 en 1894.

BÉNÉFICES NETS

En 1894, nos bénéfices nets avaient été de :
M. 261,724.80 ou Fr. 327,156.—.
En 1895, ils ont été de :
M. 260,649.01 ou Fr. 325,811.27 auxquels il y a lieu d'ajouter
» 31,108.60 » » 38,885.75 rentrée d'une créance douteuse
» 103,050.41 » » 128,813.01 report du dernier exercice.
M. 394,808.02 ou Fr. 493,510.03 Total à votre disposition.

Le Directeur,

E. RAVAL.

RAPPORT
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

DU

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

du 5 Février 1896

MESSIEURS,

Nous venons, conformément aux statuts, vous présenter le rapport du Conseil de surveillance sur les opérations de notre Société pendant notre quarante-deuxième exercice, et soumettre à votre approbation les comptes de l'année 1895, et la répartition des bénéfices que nous avons décidé de vous proposer.

Le Conseil a eu le vif regret de perdre dans le courant de l'année dernière deux de ses membres, qui occupaient l'un et l'autre une haute situation dans l'industrie mulhousienne, Monsieur Gustave Schæffer et Monsieur Henry Schwartz. Il vous sera fait ultérieurement des propositions pour le remplacement de ces messieurs.

Le rapport de la Direction, dont vous venez d'entendre la lecture, nous dispense de revenir sur les différents chapitres du bilan qui vous a été distribué. Vous observerez avec satisfaction que nos bénéfices sont, à très peu de chose près, les mêmes que dans l'année 1894, dont nous avons considéré le rendement comme exceptionnel, et cela non compris la rentrée d'une très ancienne créance de Fr. 38,885.75, que nous avons depuis longtemps passée par Profits et Pertes.

Les résultats obtenus sont d'autant plus satisfaisants qu'ils continuent à provenir uniquement d'affaires de banque courantes, et vous vous associez certainement aux félicitations que votre Conseil de surveillance est heureux d'adresser à la Direction.

La Caisse, le Portefeuille, les Titres en dépôt, la Comptabilité et les Crédits ont été vérifiés périodiquement par les membres du Conseil, qui ont constaté la parfaite tenue des écritures et l'exactitude des comptes qui vous sont remis.

Les pertes afférentes à l'exercice ont été de peu d'importance.

Nous continuons à agir avec la même prudence que par le passé pour parer, le cas échéant, aux éventualités qui pourraient se produire.

En raison du développement pris depuis quelques années déjà par les affaires de notre établissement, nous n'avons pas pu retarder plus longtemps l'appel des Fr. 2,025,000 qui restaient à verser sur nos 2700 actions nouvelles. Si nous ne vous avons pas demandé cette libération, il nous eût été facile d'augmenter un peu le dividende, mais comme il est sage de rechercher avant tout la régularité des distributions, nous préférons vous proposer de ne toucher que le dividende resté le même depuis huit ans.

Dans cet ordre d'idées, les bénéfices nets s'élevant, y compris la rentrée de l'ancienne créance dont il a été question, à Fr. 364,697.02, nous permettent de distribuer aux actions le dividende de 8 %, de porter le compte de Prévoyance à Fr. 175,000, de payer les Fr. 20,250 de frais de timbre qu'a entraîné la libération des actions, et d'augmenter le report à nouveau du compte de Profits et Pertes de Fr. 3,237.92, ce qui le portera à la somme de Fr. 132,050.93.

La Réserve statutaire reste à la somme de Fr. 437,500, soit le dixième du montant de notre capital, aujourd'hui effectif de Fr. 4,375,000.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous soumettre les propositions suivantes :

1° Approbation du bilan que vous avez sous les yeux, et tel qu'il est relaté dans le rapport de la Direction.

2° Approbation du compte de Profits et Pertes et de l'emploi de son solde disponible.

Les bénéfices nets de l'année s'élèvent à.....	Fr. 325,811,27
La rentrée d'une ancienne créance se monte à.....	» 38,885.75
Le report de l'exercice précédent s'élève à.....	» 128,813.01

Total Fr. 493,510.03

qui seraient répartis comme suit :

Aux actionnaires pour premier dividende statutaire de 4 % Fr. 94,000.—

A la Direction et au Conseil de surveillance pour tantièmes, 30 % sur Fr. 270,697.02 » 81,209.10

Aux actionnaires pour dividende supplémentaire de 4 %..... » 94,000.—

Au compte de Prévoyance, pour le porter à Fr. 175,000..... » 72,000.—

Frais de timbre pour la libération des actions » 20,250.—

Solde du compte de Profits et Pertes à reporter à nouveau » 132,050.93

Somme égale..... Fr. 493,510.03

Le dividende total de 8 %, soit

Fr. 40 ou M. 32 par action

serait payable à partir du **31 Mars prochain**, à la Caisse de la Société, contre présentation des titres ou des récépissés de dépôt.

3° Renouvellement partiel du Conseil de surveillance et remplacement de deux membres décédés.

Les membres sortants sont :

MM. JEAN MANTZ
LÉON JOURDAIN
ÉMILE KOECHLIN-KLIPPEL

Ces Messieurs sont rééligibles pour trois ans.

En remplacement de Messieurs GUSTAVE SCHÆFFER et HENRY SCHWARTZ, nous vous proposons d'élire Monsieur ANTOINE SCHOFF, pour un an, et Monsieur MARC REBER, pour deux ans.

Au nom du Conseil de surveillance :

LE PRÉSIDENT,
GUSTAVE FAVRE.

94
94
198

Fr. 493,510.03

RÉSOLUTIONS

L'assemblée générale approuve les comptes qui lui sont présentés et fixe le dividende de l'exercice 1895 à 8 %, soit

M. 32 ou **Fr. 40** par action ancienne et nouvelle

payable à partir du **31 Mars prochain**, à la caisse de la Société, **contre présentation des titres ou des récépissés de dépôt.**

Elle réélit pour trois ans :

MM. JEAN MANTZ

LÉON JOURDAIN

EMILE KOECHLIN-KLIPPEL

et nomme pour une année :

M. ANTOINE SCHOFF, en remplacement de M. Gustave Schæffer, décédé,
et pour deux années :

M. MARC REBER, en remplacement de M. Henry Schwartz, décédé.

GUSTAVE FAVRE

41
125
470
188
0
1125

Résumé du Bilan au 31 Décembre 1895

ACTIF			PASSIF		
	FR.	c.		FR.	c.
Caisse et Banque de l'Empire.....	238,291	62	Capital.....	4,375,000	—
Portefeuille.....	2,858,811	97	Réserve statutaire.....	437,500	—
Titres (M. 94,000. Lettres de gage Crédit foncier d'Alsace)...	117,500	—	Fonds de prévoyance.....	103,000	—
Comptes débiteurs (y compris les avances sur garanties et les crédits pour acceptations).....	$\frac{99}{23,500}$ 6,632,654	06	Comptes créanciers et comptes de dépôts.....	4,000,462	77
Bâtiment et Mobilier du Comptoir (amortis de fr. 65,357.23).	250,000	—	Acceptations à payer.....	693,496	85
Timbre de libération des actions nouvelles.....	20,250	—	Réescompte du portefeuille.....	14,538	—
			Profits et pertes.....	493,510	03
	10,117,507	65		10,117,507	65

X. 20. 20

(Extrait du) Compte de Profits et Pertes

DÉBIT			CRÉDIT		
	FR.	c.		FR.	c.
Frais généraux.....	64,245	33	Solde au 31 décembre 1894.....	128,813	01
Solde créditeur.....	493,510	03	Bénéfice brut.....	390,056	60
			Rentrée sur créance douteuse.....	38,885	75
	557,755	36		557,755	36

